

CONSEIL MUNICIPAL de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET Procès-Verbal

SEANCE du 21 juillet 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juillet 2022

Compte rendu affiché le 3 août 2022.

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 19

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Madame Isabelle LOTISSIER

Membres présents : VARLIETTE Pierre, SIMON Yvan, BRETONNIER Yvette, CARRET Ludovic, LOTISSIER Isabelle, MAZARD Roger, BOINON Sandrine, VERMARE Odile, DELORME Marie-Joëlle, LOISON Thierry, RAYNARD Gilles, PERALDO Yves, GAYET Véronique, GRAZIOLI Jean-Pierre,

Membres excusés : Gwendoline CHALON (pouvoir à Isabelle LOTISSIER), Alain GIRAUD (pouvoir à Gilles RAYNARD), Marielle SERAILLE (pouvoir à Yvette BRETONNIER), LOTISSIER Marc (pouvoir à Odile VERMARE), Fabrice BONNET.

Monsieur le Maire présente toutes ses plus sincères condoléances à la famille DELORME pour le décès de Madame Joséphine DELORME.

- **Actions à engager pour l'installation de médecins suite à la rencontre avec l'Agence Régionale de Santé**

Monsieur le Maire rend compte de sa rencontre avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et tient à rétablir la vérité sur une fausse information circulant actuellement et concernant le départ du Docteur Amélie ESCHBACH. Elle va continuer d'exercer à Saint Laurent de Chamousset sur une commune et au sein d'une maison médicale où elle se sent très bien.

La population du territoire augmente, nous avons une très belle maison de santé et les habitants du secteur vont bientôt se retrouver sans médecins suite à l'arrêt des cabinets des docteurs DURAND à Montrottier et MIHAI à Haute-Rivoire.

Il faut lancer des actions efficaces et de la communication pour faire venir de jeunes médecins sur nos communes. Le bon fonctionnement de la maison de santé, le bel outil qu'il représente pour les praticiens doit être présenté comme un atout pour les jeunes médecins et praticiens.

Madame Yvette BRETONNIER explique que la commission travaille sur la rédaction d'une annonce payante sur un site médical.

Monsieur le Maire expose qu'il a des discussions très fréquentes avec le Directeur de l'Ars et qu'il l'a informé des inquiétudes actuelles. Monsieur le Maire a pu s'entretenir avec Monsieur BERTHOLLE, chargé de mission de l'ARS et qu'il serait possible de mettre en place un programme d'accompagnement de l'exercice professionnel avec l'ARS. Le tutorat est aussi évoqué car il permet de trouver des remplaçants mais aussi des médecins en cas de départ en retraite.

Il est proposé que des efforts financiers soient concédés aux futurs installés avec une gratuité de loyer pendant une période à définir.

Rendez-vous est pris en septembre 2022 avec l'ARS et pour la reprise du travail en commission afin de continuer le travail de communication engagé, et surtout de lancer une campagne efficace pour notre secteur soit bien pourvu en matière de médecin.

- **Présentation des demandes de subventions auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes suite à la rencontre avec Monsieur Jérôme BANINO, Conseiller Régional.**

Monsieur le Maire présente les dossiers de demandes de subventions déposés auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il rend compte des modifications des modalités d'attribution et que désormais les thèmes suivants seront subventionnés : aménagement du territoire, culture, sports...

La Commune ne pourra vraisemblablement pas bénéficier de subventions issues du contrat Région ayant déjà été aidée sur le précédent. Cela sera possible par contre dans des actions spécifiques (culture, sport...).

On pourra aussi déposer un dossier pour le financement des aménagements de Saint Laurent Horizon 2025 sur des fonds européens.

Les dossiers en cours sont :

Le pôle culturel pour un montant d'acquisition et de travaux de 860 620.60 € et une demande de subvention de 300 000 €.

La rénovation des terrains de tennis pour un montant de travaux de 118 592.40 € et une demande de subvention de 60 000 €.

La salle associative à vocation culturelle et musicale pour un montant de travaux de 220 000 € et une demande de subvention de 72 000 €.

Pour ce dernier dossier, Monsieur le Maire expose qu'un premier dossier a été déposé avec le Centre Technique Municipal. Mais la Région ne subventionne pas ce type de projet. Il est donc nécessaire de déposer un nouveau dossier sur la seule salle associative à vocation culturelle et musicale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord et vote favorablement pour le dépôt de ce dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

- **Cession du local technique rue du Stade,**

Monsieur le Maire expose que suite à la mise en vente du local technique, l'avis du service des Domaines a été sollicité afin d'estimer ce bien situé 143 rue du Stade (parcelles section B 252 pour 1160 m² et section B n°253 pour 126 m²) pour une éventuelle cession. Le montant de l'estimation est de 230 000 €.

Il présente plusieurs propositions d'acquisition de ce tènement dont celle de Monsieur Florian ODIN et de Mme Mathilde PHILIPPON pour un montant de 230 000 € avec l'aménagement de logements d'habitation.

Monsieur le Maire expose que les frais d'agence sont à la charge de la commune (soit 5.5% du prix de vente soit 12 000 €) et que le montant de cette vente sera donc de 218 000 €

Le Conseil Municipal après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré (oui : 18 (dont 4 pouvoirs), Non : 0, Abstention : 0) :

ACCEPTE la cession du local technique situé 143 rue du stade à Monsieur Florian ODIN et de Mme Mathilde PHILIPPON pour un montant de 230 000 €.

PREND NOTE que l'intégralité des frais actes notariés seront à la charge des acquéreurs. Et que les frais d'agence d'un montant de 12 000 € ainsi que les diagnostics nécessaires à la vente seront à la charge de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur Yvan SIMON, premier adjoint, en cas d'empêchement de Monsieur le Maire, à signer lesdits actes ou tous autres documents relatifs à ce dossier.

- **Cession de parcelles de voirie et servitudes à créer,**

Monsieur le Maire présente deux dossiers :

Une régularisation de parcelles sur le chemin rural au lieu-dit La Poste.

Des servitudes de passage et de tréfonds pour la propriété OPAC – ADAPEI

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord.

- **Décisions modificatives budgétaires,**

Monsieur le Maire présente les décisions modificatives suivantes concernant des régularisations d'écritures :

002/002 FR : -715 922.17 € - 021/021 IR : -715 922.17 € - 023/023 : FD : -715 922.17 €

1068/10 IR : + 715 922.17 €

1332 ID : + 15 000 € - 21318 944 : -15 000 €

2151 942 ID 3 316.20 € - 21318 944 : - 3 316.20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les décisions modificatives présentées.

- **Contrat passerelle pour les services techniques,**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yvan SIMON. Il présente l'objectif du contrat passerelle : permettre à un salarié en insertion de reprendre confiance en ses capacités et propose de créer un poste pour Monsieur Mathias PONCET pour trois mois éventuellement renouvelables. Monsieur le Maire expose que la décision modificative suivante sera nécessaire : 6413 FD : - 5 500.00 € - 6218 FD : + 5 500.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la conclusion de ce contrat passerelle avec les Jardins d'Avenir et la décision modificative présentée par Monsieur le Maire.

- **Modifications horaires et des postes, contrat de travail à durée déterminée pour le service de restauration scolaire à compter de septembre 2022.**

Madame Yvette BRETONNIER présente les modifications apportées dans les horaires et tâches pour le personnel du restaurant scolaire suite au départ en retraite de Madame Colette VIAL et la prise en compte de problèmes de santé.

Laëtitia RONZON (modification de son CDI) : Nouveaux horaires : 10 h 30 à 18 h 00 soit 7 h 30 x 4 jours. Elle assurera la garderie de 16h30 à 18h00 à l'école Antoine BOIRON.

Françoise MAYNAND (modification de son CDI) : Nouveaux horaires : 9 h 30 à 14 h 00 soit 4 h 30 x 4 jours (+1 h/jour) : Mise en place salle du haut (à la place de Laëtitia RONZON), accompagnement aller et retour enfants école Antoine BOIRON (en remplacement de Colette VIAL), aide au service salle BOIRON, aide au service salle du haut, aide au nettoyage salle du haut.

Valérie DECULTIEUX : CDD du 1^{er} septembre 2022 au 7 juillet 2023 avec de nouveaux horaires : 11 h 30 à 13 h 20 soit 1 h 50 x 4 jours (- 25 minutes /jour) : Accompagnement aller et retour enfants école Antoine BOIRON, aide au service salle BOIRON, surveillance sur cour école Antoine BOIRON (en remplacement de Colette VIAL).

Pascal DUPIN : CDD du 1^{er} septembre 2022 au 23 juin 2023 de 12h40 à 13h20 pour la surveillance dans le restaurant scolaire.

Jean Luc DUCROQUET : CDD du 1^{er} septembre 2022 au 7 juillet 2023 : Horaires : 11 h 30 à 15 h 00 soit 3 h 30 x 4 jours pour un poste de lavage de vaisselle.

Un CDD (Horaires de Lundi –Mardi-Jeudi-Vendredi de 11h40 à 12h20) du 1^{er} septembre 2022 au 7 juillet 2023 à créer pour le remplacement de Madame Marielle VENET, démissionnaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (oui : 18 (dont 4 pouvoirs) - Non : 0- Abstention : 0) valide l'ensemble des modifications de CDI et des créations de CDD pour surcroît de travail.

- **Projet de convention du forfait communal OGEC**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention avec l'OGEC au sujet du forfait communal. Il présente le travail de la commission sur ce dossier. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la convention et la proposition de courrier accompagnateur à adresser à Monsieur le Président de l'OGEC.

- **Projet de convention pour l'utilisation du terrain de PUMPTRACK.**

Monsieur Yvan SIMON donne lecture d'une proposition de convention à signer avec l'association sportive du Collège et le collège privé pour l'utilisation du futur terrain de PUMPTRACK pour de la pratique accompagnée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la convention présentée.

- **Travaux des commissions,**

Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints et conseillers municipaux délégués.

Monsieur Roger MAZARD annonce la fin des travaux de la salle polyvalente et le fonctionnement des panneaux photovoltaïques.

Un devis de 31 480 € HT est validé pour les travaux d'étanchéité sur le toit de la salle pluriactivités. Monsieur le Maire précise que la procédure est toujours en cours auprès du tribunal pour le remboursement des travaux.

Les nouvelles toilettes publiques de la place des roches et des jardins de la mairie seront opérationnelles fin septembre 2022.

Il souhaite qu'une surveillance soit mise en place dans les bâtiments communaux pour les consommations électriques et d'énergie cet hiver.

Madame Isabelle LOTISSIER présente le programme de la sortie fleurissement du 10 septembre 2022 : Visite à Cottance, puis repas à Panissières et visite du jardin des couleurs à Essertines en Donzy. Elle rend compte des visites effectuées auprès des 12 inscrits pour les maisons fleuries.

Madame Yvette BRETONNIER évoque le Conseil d'Ecole du 30 juin 2022 et transmet les remerciements des professeurs pour la livraison du copieur couleur. 99 enfants sont inscrits pour l'instant à l'Ecole Antoine BOIRON pour la rentrée de septembre 2022, les effectifs sont donc en hausse. L'école accueillera une nouvelle professeure pour les CE1 et CE2, Madame Estelle MURE. Elle rend compte de la réussite du repas du 14 juillet organisée par le Comité des Aînés Saint Laurentais et remercie les élus présents pour leur investissement.

Monsieur Yvan SIMON propose que la Commune cède à Monsieur Jean-Paul COUBLE une sulfateuse pour 300.00 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord.

Il annonce la première réunion de chantier pour la construction du CTM et évoque le manque de personnel aux services techniques.

Monsieur Ludovic CARRET rend compte des problèmes rencontrés au lotissements La Salvatière car des dépôts de sacs poubelles sont régulièrement effectués en dehors des jours et heures. Il rappelle que les sacs (noirs ou jaunes) doivent être déposés sur la voie publique le jeudi à partir de 6h00 et que les sacs jaunes ne sont collectés que tous les 15 jours. Il est proposé la diffusion d'un courrier d'information pour tout le secteur.

Madame Odile VERMARE expose qu'un livret édité par la région Auvergne-Rhône-Alpes a été distribué aux commerçants non sédentaires. Et recherche une date pour l'organisation du marché de la gastronomie.

Monsieur Thierry LOISON relate les échanges en cours pour l'installation d'un magasin de vêtements pour hommes.

Madame Sandrine BOINON remercie les élus pour leur aide pour la distribution de la lettre d'information. Elle rend compte de la très instructive réunion de la commission tourisme de la CCMDL avec comme ordre du jour l'entretien des circuits VTT, l'organisation de marchés nocturnes, les circuits de randonnées...

- **Questions diverses.**

Monsieur le Maire présente des offres d'emprunts pour l'acquisition de matériel et le financement des travaux du lotissement Les Terres, offres présentées par la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole Centre Est. Après analyse, il propose de retenir les offres de la Caisse d'Epargne :

75 000 € sur 5 ans pour le matériel (Tracteur et tondeuse autoportée) au taux de 2.13 %.

100 000 € sur un an pour le financement des travaux du lotissement Les Terres au taux de 1.19 %

€. Après en avoir comparé les offres et délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour ces deux emprunts.

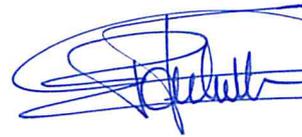
Après débat, il est décidé de programmer le séminaire des élus le 21 janvier 2023.

Suite à la réception d'un courriel de Monsieur Gilles EMPEYTA sur la question de la 5 G qu'il considère comme un enjeu de santé publique, Monsieur le Maire explique que la Commune n'est actuellement pas dotée d'antenne 5G et que si une demande d'installation ou de modification se présente, il y aura un débat au sein du Conseil Municipal sur ce point.
Monsieur le Maire clos la séance en souhaitant, à tous, d'excellentes vacances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Les prochaines séances sont programmées : 15 septembre 2022 - 20 octobre 2022 - 17 novembre 2022 - 15 décembre 2022 à 19h15.

Le Maire,



Pierre VARLIETTE